



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

1er août

En 1617, en l'église Saint-Martin de *Buénans*, et en celle de Saint-André de Châtillon, qui en est l'annexe. Monsieur Vincent est installé curé, dans le courant de l'après-midi et selon le cérémonial habituel¹.

En 1697, en 1724 et en 1843, à Paris, *ouverture des Ve, IXe et XIXe, Assemblées générales*. Celle de 1697 a été convoquée par M. Maurice Faure, vicaire général de la Compagnie, pour donner un successeur à M. Jolly, décédé au mois de mars. Les vingt-cinq membres qui représentent la France, l'Italie et la Pologne, vont tenir dix-neuf sessions².

Les débuts de cette sixième Assemblée sont marqués par un incident qui fait redouter quelques troubles. Louis XIV a signifié qu'il n'accepterait comme supérieur général qu'un français. Or, M. Faure, vicaire général désigné par M. Jolly et sur qui semble devoir se porter le choix de l'Assemblée, est... savoyard. L'intervention du Roi paraît avoir été provoquée par le duc du Maine et le marquis de Noailles, ce dernier est l'ami intime de notre confrère, M. François Hébert, alors curé de Versailles, et le marquis désire sans doute que cet homme, d'un mérite incontestable, soit élu supérieur général. Ces petites intrigues et l'exclusive jetée par le Roi ne vont cependant pas empêcher l'Esprit-Saint d'agir³.

La IXe Assemblée, elle, qui a été convoquée par le supérieur général, M. Jean Bonnet, s'inaugure avec trente-six députés, et se déroule normalement⁴.

Par contre, ce qui caractérise l'ouverture de l'Assemblée de 1843, c'est, avec l'union des cœurs, — parfaite, malgré les pénibles événements qui ont suivi la démission de M. Nozo, — l'indécision des esprits : les trente et un députés, parmi lesquels se trouvent pour la première fois les représentants des États-Unis⁵, ne voient pas qui choisir comme supérieur général. Pour sa part, le vicaire-général, M. Poussou, dans son discours d'ouverture, fait de compréhensibles et louables efforts pour détourner de sa personne les suffrages de l'assemblée⁶.

En 1699, l'abbé commendataire de l'abbaye de Gimon a reçu procuration des Consuls et recteurs de l'hôpital de Tarascon pour signer avec Mère Julienne Laboüe et les Sœurs officières le contrat pour l'établissement de cinq Sœurs dans cet hôpital. Monsieur Pierron signe le laisser passer pour les cinq Sœurs le 10 novembre suivant. (C)

En 1711, un contrat d'établissement de deux sœurs pour le service des malades de la marmite des pauvres "Notre Dame de Pitié" à Châlons-sur-Saône est signé en ce jour à Paris entre le procureur du curé de la paroisse Saint Vincent et la Compagnie des Filles de la Charité. (C)

En 1782, la Princesse de Bourbon signe avec Mère Madeleine Drouet et les Sœurs officières le contrat d'établissement de trois Sœurs pour l'hospice de Petit-Bourg, village situé à quelques kilomètres d'Evry. Les Sœurs y sont envoyées le 19 mai. (C)

En 1865, à Damas, l'épidémie de choléra commence. La maison des Prêtres de la Mission, que M. Jean-Baptiste Najean achève tout juste de relever de ses ruines, va devenir le quartier générale de la lutte contre l'épidémie. Le consul de France a demandé à nos confrères d'héberger les deux médecins et le pharmacien que le gouvernement français a envoyés sur les lieux. La maison de la Mission devient, pour quelques mois, un dispensaire où les remèdes, fournis par la France, sont distribués gratuitement tous les matins (7).

1) Coste I, p. 96 ; S.V. XIII, pp. 43-44.

2) Circulaires, I, p. 209.

3) Annales, I, 65, pp. 292-293.

4) Circulaires, I, p. 251.

5) Circulaires, III, p. 4.

6) Rosset : Vie de M. Etienne, p. 161.

7) Annales, t. 94, p. 918.

